

Rivière-Salée, le 04 septembre 2025

La Principale

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : Paiement de la demi-pension du 1er Trimestre 2025/2026

Parents,

Votre enfant n'est pas boursier ou la bourse ne prend en charge que partiellement le montant de la demi-pension, aussi je vous invite à venir régulariser le paiement pour le 1er Trimestre 2025-2026 :

Du lundi 08 au vendredi 19 septembre 2025

Au bureau de l'intendance de 8h00 à 9h10 et de 9h50 à 11h00 précise

Le prix du repas est de : **2,20 Euros.**

Le montant de la demi-pension s'élève à : **83,60 €** soit 38 jours pour la période du 08 septembre au 18 décembre 2025.

En cas de **perte** ou de **bris de la carte de cantine**, il vous sera réclamé **11,00 €** en échange d'une nouvelle carte.

Seul l'élève muni de sa carte, aura accès au restaurant scolaire.

Les paiements peuvent être effectués :

- **En espèces (veuillez avoir l'appoint)**
- **Par carte bancaire,**
- **Par chèque à l'ordre de L'Agent Comptable du Collège Georges ELISABETH,**
- **Par virement bancaire, ci-après l'IBAN joint :**

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1972	0000	0010	0039	463	TRPUFRP1

Titulaire du compte :

COLLEGE GEORGES ELISABETH

Marie-Claire MIRSA

